



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 72772

Texte de la question

On peut voir actuellement des publicités pour un parfum, lesquelles mettent en valeur la présence d'absinthe, mais aussi de cannabis, parmi les essences le composant et insistant sur son image d'« interdit ». M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé et des solidarités si un tel produit est susceptible d'avoir des effets sur la santé des utilisateurs et, en tout état de cause, si sa diffusion et sa publicité ne présentent pas le risque d'une banalisation du cannabis. Il lui prie de lui indiquer également si des mesures sont susceptibles d'être prises à l'encontre d'un tel produit et de la publicité qui en est faite.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72772

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8320